



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, et attribution gratuite de BSAR

QUALIFIÉE
Entreprise
innovante

ELIGIBLE
PEA

ELIGIBLE
PEA- PME

ELIGIBLE
ISF-PME

-
- Montant de l'opération : 27,8 M€
 - Prix des actions nouvelles : 0,80 €, soit une décote de 62%¹
 - Droit préférentiel de souscription : 2 DPS pour 3 actions nouvelles
 - Période de souscription : du 25/09/2014 au 23/10/2014
 - Attribution gratuite de 2 BSAR : 1 BSAR A et 1 BSAR B pour 1 action détenue à la clôture de bourse le 05/11/2014
-

Europlasma, industriel français d'envergure internationale, concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergie renouvelable et la valorisation des déchets dangereux, annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital de 27,8 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), qui sera suivie par l'attribution gratuite de 2 Bons de souscription d'action remboursables (BSAR) de 2 catégories distinctes à l'ensemble de ses actionnaires.

Le prospectus relatif à cette opération a été visé par l'AMF en date du 23 septembre 2014 sous le n°14-512.

Commentant le lancement de cette opération, Jean-Eric Petit, Directeur Général, déclare : « *Depuis plus de 20 ans, Europlasma a démontré sa capacité à innover et à développer des applications industrielles basées sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, Chacune de ces applications apporte des solutions aux défis énergétiques et environnementaux mondiaux. Le Groupe est désormais recentré sur ses métiers historiques, réorganisé, commercialement actif, et cette augmentation de capital va notamment nous permettre de créer de la valeur en capturant les opportunités de croissance qui s'offrent à nous sur chacun de nos marchés.* »

¹ Décote calculée sur la base du dernier cours coté le 22/09/2014.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Concrétiser le potentiel de croissance d'un groupe désormais en ordre de marche

Europlasma est un groupe industriel français, dont le savoir-faire depuis 20 ans s'appuie sur une technologie brevetée, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures sans combustible. Le métier d'Europlasma consiste à développer, à construire, et à exploiter les nombreuses applications de ce procédé unique, au service de l'homme et de son environnement.

Aujourd'hui, le Groupe est organisé autour de 3 pôles qui utilisent cette technologie propriétaire :

- Torch & Process : Conception, fabrication et commercialisation de solutions plasma multi-sectorielles
- Inertam : Valorisation de déchets dangereux (amiante)
- CHO Power : Fourniture clés en main et exploitation de sites de production d'énergie propre, activité hautement stratégique positionnée au cœur de la transition énergétique.

Ces dernières années, la mise en route de la première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse par gazéification améliorée, basée à Morcenx (France), a rencontré des retards qui ont repoussé à plusieurs reprises sa réception provisoire. Ces décalages ont engendré pour Europlasma d'importantes difficultés de trésorerie et l'ont conduit à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles majeures depuis 2013.

Aujourd'hui, sous l'impulsion de son nouveau Directeur Général M. Jean-Eric Petit, Europlasma est un groupe en ordre de marche avec une stratégie lisible centrée sur le déploiement commercial des applications innovantes de ses technologies brevetées, qui répondent aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels et dont les marchés sont portés par des évolutions réglementaires favorables.

Promouvoir la technologie plasma

Portée par les procédés innovants conçus et réalisés par Europlasma ces dernières années, par exemple pour le confinement des déchets radioactifs, la technologie de la torche à plasma suscite un intérêt grandissant auprès des industriels soucieux d'améliorer leurs performances environnementales ou énergétiques. Cet intérêt est matérialisé en particulier par les commandes d'études reçues ces derniers mois par Europlasma, pour la vitrification de cendres volantes (client Chinois), pour la purification de gaz de hauts-fourneaux, ou la production de bio-carburants (clients Européens). L'intensification des efforts de promotion de la technologie plasma ouvrira d'autres horizons, tant sectoriels que géographiques.

Valoriser les déchets amiantés : une installation opérationnelle et fiabilisée

Inertam possède la seule usine de destruction par vitrification et de valorisation de déchets d'amiante au monde. Depuis 1994, l'usine a traité plus de 90 000 tonnes de déchets d'amiante et bénéficie d'une autorisation pour traiter 8 000 tonnes par an. Inertam poursuit ses efforts visant à améliorer les performances opérationnelles de l'usine, à optimiser l'approvisionnement d'amiante à traiter, à valoriser les vitrifiées et à faire bénéficier le groupe de son retour d'expérience en exploitation. De plus, Inertam devrait bénéficier des évolutions de la réglementation européenne en faveur des centres de traitement et d'inertage des déchets contenant de l'amiante avec l'interdiction progressive de leur enfouissement.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Transformer les déchets en énergie propre et participer à la transition énergétique

Dans le secteur des énergies propres, CHO Morcenx, première centrale conçue et construite par CHO Power, constitue un atout concurrentiel majeur, en dépit des retards dans sa mise au point. Alors que la transition énergétique représente un enjeu majeur dans les pays industrialisés, l'usine CHO Morcenx est dès à présent une vitrine industrielle qui suscite de nombreuses marques d'intérêts : excellent rendement thermique et électrique, usine de proximité compacte à faible empreinte environnementale et acceptation d'une grande diversité de combustibles. La réception définitive de cette usine est prévue pour début 2015. Europlasma ambitionne désormais de déployer largement la technologie CHO Power, et les démarches pour l'implantation de la 2ème usine sont engagées.

Lever des fonds pour assurer le déploiement de la stratégie de création de valeur

Après avoir achevé sa réorganisation, Europlasma lance une augmentation de capital afin de :

- assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012 ;
- couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance ;
- achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, avec, en particulier, le financement d'un 2nd four de vitrification pour l'activité de traitement des Déchets Dangereux si les opportunités de croissance importantes attendues au regard de la résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 se matérialisent ;
- financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel. Cette quote-part, d'un montant estimé à 4m€, sera dans un premier temps placée sur un compte séquestre au bénéfice de CHO Morcenx, afin de reconstituer le montant de la garantie en numéraire apportée par le Groupe dans le cadre du contrat de construction de CHO Morcenx, et sera progressivement libérée par CHO Morcenx selon des modalités convenues.

Principales modalités de l'augmentation de capital

En cas de souscription à 100%, l'augmentation de capital d'Europlasma entraînera la création de 34 705 519 actions nouvelles représentant un produit brut d'émission de 27.764.415,20 €

Le prix de souscription est de 0,80€ par action souscrite, à libérer en espèces ou par compensation de créances, soit une décote de 62% sur la base du dernier cours coté le 22 septembre 2014.

L'opération dirigée par ARKEON Finance sera réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (« DPS »). Ainsi, à l'issue de la séance de bourse du 24 septembre 2014, les actionnaires d'Europlasma recevront 1 DPS pour chaque action détenue. **2 DPS permettront de souscrire 3 actions nouvelles entre le 25 septembre et le 23 octobre 2014.** Pendant cette période, les DPS seront négociables sur Alternext Paris sous le code ISIN FR0012160646. Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 4 novembre 2014. Elles porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation à compter du 4 novembre 2014.

Engagements de souscription

L'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription à hauteur de 15,6 M€, incluant, sous la forme de demandes à titre réductible, la conversion en actions Europlasma de prêts consentis par les principaux partenaires financiers du Groupe. Dans l'hypothèse où une large souscription à titre irréductible ne permettrait pas de satisfaire ces demandes, la Société fera usage de la délégation accordée par l'assemblée générale du 1er septembre 2014 pour servir la part des souscriptions des prêteurs non satisfaite. Cette augmentation de capital réservée sera souscrite au prix d'émission de 0,80€/action par compensation de créances. Le montant de cette opération sera au minimum de 0,7M€ et pourra aller jusqu'à 13,7 M€.

Principales modalités de l'émission des 2 tranches de BSAR

A l'issue de la séance de bourse du 6 novembre 2014, Europlasma procédera à une émission de 2 tranches de bons de souscription d'action remboursables (BSAR) attribués gratuitement à chaque actionnaire dont les titres seront enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014. Chaque actionnaire recevra, un « BSAR A » et un « BSAR B » qui seront cotés sur Alternext sur deux lignes de cotations distinctes.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

BSAR A

Code ISIN	FR0012160653
Prix d'exercice	0,80 €
Parité d'exercice	2 BSAR A donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	3 ans, soit du 6 novembre 2014 au 6 novembre 2017
Clause de remboursement anticipé	A compter du 6 novembre 2015, Europlasma pourra procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euros, si le produit (i) de la moyenne (pondérée par les volumes de transaction) des cours de clôture de l'action Europlasma sur les 10 séances de bourse choisies parmi les 20 séances de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé et (ii) de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède 1,05€, soit 130% du prix d'exercice.

BSAR B

Code ISIN	FR12160661
Prix d'exercice	1,30 €
Parité d'exercice	4 BSAR B donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	5 ans, soit du 6 novembre 2014 au 6 novembre 2019

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Clause de remboursement anticipé A compter du 6 novembre 2017, Europlasma pourra procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euros, si le produit (i) de la moyenne (pondérée par les volumes de transaction) des cours de clôture de l'action Europlasma sur les 10 séances de bourse choisies parmi les 20 séances de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé et (ii) de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède 1,70€, soit 130% du prix d'exercice.

Dispositions particulières destinées aux investisseurs assujettis à l'ISF, non actionnaires d'EUROPLASMA, et souhaitant souscrire pour réduire leur ISF

Les investisseurs assujettis à l'ISF, non actionnaires d'EUROPLASMA et souhaitant souscrire à l'augmentation de capital d'EUROPLASMA pour réduire leur ISF, pourront utiliser la procédure décrite ci-après.

La société CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV, qui détient 4.689.968 actions EUROPLASMA (soit 20,31 % du capital avant augmentation de capital), met 4.689.966 droits préférentiels de souscription qui en seront détachés à la disposition d'ARKEON Finance, pour les attribuer gratuitement aux investisseurs, assujettis ou non à l'ISF, qui en feront la demande et qui s'engageront à souscrire à hauteur des droits qu'ils auront demandés.

Les droits alloués permettent la souscription à titre irréductible de 7.034.949 actions nouvelles soit, au prix de souscription de 0,80 €, un montant global de souscriptions de 5.627.959,20€, et ouvrent également la possibilité de demander des actions à titre réductible.

Il est précisé que la Société remplit les conditions d'éligibilité pour la réduction d'ISF et que le Règlement communautaire du 21 mai 2014 a permis de porter le plafond de cette exonération d'ISF à 15.000.000 € par PME éligible.

Les investisseurs intéressés par cette offre devront adresser à ARKEON Finance un formulaire de souscription signé ainsi qu'un chèque du montant de leur souscription à l'ordre d' « d'ARKEON Finance Augmentation de capital EUROPLASMA ».

Le courrier devra parvenir, au plus tard le 23 octobre 2014, à :

ARKEON Finance

Opération EUROPLASMA

27, rue de Berri, 75008 Paris

Le formulaire de souscription à utiliser sera téléchargeable sur les sites internet d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr) et d'EUROPLASMA (www.europlasma.com)

Chaque demande de souscription sera servie intégralement par ARKEON Finance, jusqu'à épuisement des droits préférentiels de souscription irréductible qui lui ont été alloués par CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV.

En cas de demande excédant les droits disponibles, ARKEON Finance produira des demandes à titre réductibles, qu'elle affectera aux investisseurs selon le coefficient de répartition déterminé par CACEIS.

Les particuliers, non actionnaires d'EUROPLASMA et non assujettis à l'ISF, ont également accès à cette procédure, dans les mêmes conditions.

Les actions ainsi souscrites seront inscrites au nom de chacun des souscripteurs en nominatif pur, c'est-à-dire sur le registre des titres de la société EUROPLASMA, tenu par CACEIS. Ces actions ne donneront donc pas lieu à paiement de droits de garde.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les investisseurs qui le souhaitent pourront néanmoins demander à CACEIS le virement de leurs actions chez un teneur de compte de leur choix.

Les investisseurs recevront, sous un délai d'un mois, l'attestation fiscale leur permettant de réduire le montant de leur ISF.

Information du public

Le Prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n° 14-512 en date du 23 septembre 2014, est composé (i) du document de référence d'Europlasma enregistré le 26 août 2014 auprès de l'AMF sous le numéro R. 14-051, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération et présenté en annexe).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Europlasma, 471 Route de Cantegrit Est - BP 23 - F-40110 Morcenx, sur le site internet de la Société (www.europlasma.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 3.4 « Facteurs de risques » du Document de Référence enregistré le 26 août 2014 sous le numéro R. 14-051 et au chapitre 2 de la Note d'opération.

A propos d'Europlasma

Europlasma est un groupe français spécialisé dans les technologies propres et la production d'énergie renouvelable. Fondé en 1992 pour appliquer sa technologie propriétaire de torche à plasma à la destruction et la valorisation des déchets dangereux, le Groupe Europlasma compte aujourd'hui trois divisions :

- > **Europlasma** est un acteur international dans le domaine des systèmes Torches à plasma et applications corrélées
- > **Inertam** est le spécialiste mondial de l'élimination et de la valorisation des déchets d'amiante et des déchets dangereux
- > **CHO Power** est fournisseur et exploitant de sites de production d'électricité par gazéification améliorée de déchets et biomasse

<http://www.europlasma.com>

[Alternext - NYSE Euronext Paris – Mnemo : ALEUP – Isin : FR0000044810]

CONTACTS :

EUROPLASMA

Anne BORDERES – Relations actionnaires & investisseurs – 05 56 49 70 00 – contactbourse@europlasma.com

CAPVALUE

Samuel BEAUPAIN - Relations presse - 01 80 81 50 05 - sbeaupain@capvalue.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières d'Europlasma aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), étant précisé que les valeurs mobilières d'Europlasma n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et qu'Europlasma n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur les territoires des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « FSMA »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « FCA ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées.

RÉSUMÉ DE LA NOTE D'OPÉRATION

Visa n°14-512 en date du 23 septembre 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Eléments », qui sont présentées en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet.

Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale / Dénomination sociale	Europlasma (« Europlasma », la « Société » ou l' « Émetteur »)
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<p>Europlasma est une société anonyme à conseil d'administration immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095.</p> <p>Le siège social de la Société est situé 471 Route Cantegrit Est, F - 40110 Morcenx.</p>
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Les activités du Groupe Europlasma ont vocation à réduire l'impact environnemental de l'Homme. Les technologies développées par le Groupe visent, en effet, à apporter des solutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- une gestion raisonnée des déchets ;- une alternative à l'utilisation des énergies fossiles. <p>Le Groupe intervient dans 3 secteurs d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes et Ingénierie, torches & procédés : concepteur et fabricant de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, notamment dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température.- Energies renouvelables : fournisseur et exploitant d'usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Technologie basée sur la

		<p>gazéification améliorée par un procédé plasma de nettoyage des goudrons.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets dangereux : opérateur intégré depuis l'enlèvement jusqu'au traitement des déchets d'amiante. par vitrification plasma, seule alternative durable à l'enfouissement des déchets d'amiante.
<p>B.4</p>	<p>Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société</p>	<p>Etudes et Ingénierie, Torches et procédés : Au premier semestre 2014, Europlasma a reçu une commande d'étude d'un grand acteur européen de la chimie pour la production de biocarburants, une commande d'étude d'un sidérurgiste pour la valorisation de gaz de haut-fourneau, et une commande d'étude d'une société chinoise pour la vitrification de cendres volantes. En parallèle, Europlasma continue de viser le développement de ses activités sur le marché du démantèlement nucléaire. Enfin, la résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 demandant aux états membres de promouvoir la mise en place dans toute l'Union Européenne de centres de traitement et d'inertage des déchets contenant de l'amiante ainsi que d'interdire progressivement leur mise en décharge, offre de nouvelles perspectives commerciales.</p> <p>Energies renouvelables : La réception préliminaire de l'usine CHO Morcenx, intervenue en juin 2014, va permettre au secteur Energies Renouvelables de se développer à un rythme plus soutenu. Le Groupe poursuit sa stratégie consistant à déployer des usines principalement en France et au Royaume-Uni, sur le modèle de Morcenx. Le dépôt des demandes de permis sur le prochain projet est imminent et devrait permettre au Groupe de démarrer la construction de la seconde usine fin 2015. Les futures installations seraient construites par CHO Power, exploitées par CHOPEX, et financées au travers des accords établis par le Groupe avec le partenaire financier qui a déjà financé la première usine à Morcenx.</p> <p>Déchets dangereux : Les performances du 1er semestre 2014, avec 1 791 tonnes traitées, se sont révélées en deçà des attentes compte tenu de l'arrêt programmé pour maintenance prématuré (en juin au lieu de juillet) et des défaillances des redresseurs en début d'année. De gros efforts ont été déployés depuis janvier 2014 pour fiabiliser les redresseurs des torches à plasma équipant le four et la disponibilité des torches à plasma a été de 100% aux mois de mai et juillet 2014, performance jamais atteinte depuis des années. En parallèle, l'activité de démantèlement a montré de bons progrès, qualitatifs comme quantitatifs. Les perspectives pour le second semestre s'annoncent ainsi nettement meilleures avec un tonnage de traitement attendu de 3 500 t. L'activité commerciale a été réorganisée fin 2013/début 2014 pour répondre aux objectifs du Groupe de dynamiser le secteur Déchets Dangereux. L'activité montre un léger tassement, lié essentiellement à l'absence (prévue) de grosses affaires, notamment avec un gros client historique. La résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 évoquée ci-dessus apporte également une aide importante afin de promouvoir le procédé du Groupe face à l'enfouissement, notamment auprès des clients publics.</p>
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>Structure du Groupe au 31/12/2013 :</p> <pre> graph TD Europlasma[SA Europlasma] -- 99% --> SCIG[SC Immobilière de Gazéification] Europlasma -- 100% --> SASCHO[SAS CHO Power] Europlasma -- 100% --> SASInertam[SAS Inertam] Europlasma -- 50,2% --> SASFIG[SAS Financière OEE (FIG)] SASCHO -- 1% --> SCIG SASCHO -- 25% --> SASCHOMorcenx[SAS CHO Morcenx] SASCHO -- 100% --> SASCHOPEX[SAS CHOPEX] style SCIG stroke-dasharray: 5 5 style SASFIG stroke-dasharray: 5 5 style SASCHOMorcenx stroke-dasharray: 5 5 style SASCHOPEX stroke-dasharray: 5 5 style SASInertam stroke-dasharray: 5 5 </pre> <p>Variations de périmètre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre de consolidation (SAS CHO Morcenx, SAS CHOPEX) Société mise en équivalence (SAS CHOPEX) Ancien périmètre (SC Immobilière de Gazéification, SAS Financière OEE (FIG))

		<p>La société ATS Corp., détenue à 100% par Europe Environnement SA, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine envers Amcec Inc. en date du 01/01/2013.</p> <p>La société CHOPEX SAS, détenue à 100% par CHO Power SAS, a été créée le 17/07/2013. Elle sera l'exploitante de la centrale électrique de CHO Morcenx à compter de la livraison définitive, prévue au 1^{er} trimestre 2015, de la centrale à sa propriétaire, CHO Morcenx.</p> <p>La société Europe Environnement, détenue à 99,4% par Financière GEE SAS (FIG) a été cédée au Groupe CMI en date du 16/12/2013.</p> <p>Variations de périmètre 2014 :</p> <p>A l'été 2014, le % de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est passé de 25% à 35% suite à l'exercice des BSA 3 (lié à la livraison préliminaire de l'usine prononcée en juin 2014).</p> <p>A la date du présent document, la société CHO TIPER SA, véhicule devant porter la 2^{ème} usine CHO power, est en cours de constitution. Son capital social de 1.000 € est apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire développeur du projet, la société ENRGY sarl.</p>																												
<p>B.6</p>	<p>Actionnariat</p>	<p>Actionnariat connu de la société au 31/08/2014 :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="574 716 829 1041"> <p style="text-align: center;">Répartition du capital</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Titre au porteur</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>Crédit Suisse Europlasma SPV LLC</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Titre au nominatif, public</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>B-A BA SAS</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Autres institutionnels</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Management & Salariés</td> <td>2%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div data-bbox="845 784 1101 996"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Titre au nominatif, public Titre au porteur Crédit Suisse Europlasma SPV LLC Autres institutionnels Management & Salariés B-A BA SAS </div> </div> <div data-bbox="1117 716 1372 1041"> <p style="text-align: center;">Droits de vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Titre au porteur</td> <td>45%</td> </tr> <tr> <td>Crédit Suisse Europlasma SPV LLC</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Titre au nominatif, public</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>B-A BA SAS</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Autres institutionnels</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Management & Salariés</td> <td>2%</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div> <p>45.000 actions ont été émises au profit du management et des salariés dans le cadre d'une attribution gratuite au 29 août, dont 40.000 actions attribuées au Président. Voir E.6 ci-après les mouvements au sein des actions gratuites en cours d'acquisition intervenus depuis la clôture 2013.</p>	Catégorie	Pourcentage	Titre au porteur	60%	Crédit Suisse Europlasma SPV LLC	20%	Titre au nominatif, public	10%	B-A BA SAS	4%	Autres institutionnels	4%	Management & Salariés	2%	Catégorie	Pourcentage	Titre au porteur	45%	Crédit Suisse Europlasma SPV LLC	30%	Titre au nominatif, public	15%	B-A BA SAS	4%	Autres institutionnels	4%	Management & Salariés	2%
Catégorie	Pourcentage																													
Titre au porteur	60%																													
Crédit Suisse Europlasma SPV LLC	20%																													
Titre au nominatif, public	10%																													
B-A BA SAS	4%																													
Autres institutionnels	4%																													
Management & Salariés	2%																													
Catégorie	Pourcentage																													
Titre au porteur	45%																													
Crédit Suisse Europlasma SPV LLC	30%																													
Titre au nominatif, public	15%																													
B-A BA SAS	4%																													
Autres institutionnels	4%																													
Management & Salariés	2%																													

B.7	Informations financières sélectionnées	<table border="1" data-bbox="563 103 1374 322"> <thead> <tr> <th>en K€</th> <th>31/12/2013</th> <th>31/12/2012 Pro forma</th> <th>31/12/2012 Réel</th> <th>31/12/2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>12 572</td> <td>11 251</td> <td>35 338</td> <td>58 030</td> </tr> <tr> <td>EBITDA**</td> <td>-5 341</td> <td>-10 269</td> <td>-9 204</td> <td>2 688</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td>-9 135</td> <td>-17 934</td> <td>-18 215</td> <td>-446</td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>-899</td> <td>-3 888</td> <td>-4 327</td> <td>-345</td> </tr> <tr> <td>Résultat des activités cédées</td> <td>-2 523</td> <td>-519</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (part Groupe)</td> <td>-11 697</td> <td>-20 891</td> <td>-20 891</td> <td>-1 341</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (part Groupe) par action, en € par action*</td> <td>-0,74</td> <td>-1,33</td> <td>-1,33</td> <td>-0,09</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="534 349 1388 633"> <thead> <tr> <th>en K€</th> <th>31/12/2013</th> <th>31/12/2012 Pro forma</th> <th>31/12/2012 Réel</th> <th>31/12/2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actifs non courants</td> <td>27 847</td> <td>32 442</td> <td>46 055</td> <td>48 631</td> </tr> <tr> <td>Actifs courants hors trésorerie</td> <td>18 465</td> <td>37 670</td> <td>22 886</td> <td>27 900</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres - part du groupe</td> <td>2 374</td> <td>13 808</td> <td>13 808</td> <td>34 556</td> </tr> <tr> <td>Intérêts hors groupe</td> <td>748</td> <td>2 133</td> <td>2 133</td> <td>2 446</td> </tr> <tr> <td>Dettes financières non courantes</td> <td>15 935</td> <td>12 921</td> <td>19 753</td> <td>11 997</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs non courants</td> <td>1 729</td> <td>812</td> <td>1 648</td> <td>1 523</td> </tr> <tr> <td>Dettes financières courantes</td> <td>1 810</td> <td>1 444</td> <td>3 803</td> <td>3 500</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs courants</td> <td>25 694</td> <td>41 879</td> <td>31 852</td> <td>34 472</td> </tr> <tr> <td>Endettement net**</td> <td>15 767</td> <td>11 479</td> <td>19 501</td> <td>3 534</td> </tr> <tr> <td>Gearing**</td> <td>0,8</td> <td>0,4</td> <td>0,6</td> <td>0,1</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres par action, en € par action*</td> <td>0,15</td> <td>0,88</td> <td>0,88</td> <td>2,22</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="526 660 986 680">* Nombre moyen d'actions en circulation pendant la période</p> <p data-bbox="526 683 1404 728">** Les définitions de l'EBITDA, de l'endettement net et du gearing sont données en section 6.1 Glossaire financier et juridique du Document de Référence 2013.</p> <p data-bbox="526 745 1404 873">Les états pro forma 2012, présentés à des fins de comparabilité des informations financières 2012 et 2013, ont été établis selon les règles et méthodes appliquées aux comptes consolidés 2013 en présentant les activités cédées en 2013 comme destinées à être cédées en 2012.</p>	en K€	31/12/2013	31/12/2012 Pro forma	31/12/2012 Réel	31/12/2011	Chiffre d'affaires	12 572	11 251	35 338	58 030	EBITDA**	-5 341	-10 269	-9 204	2 688	Résultat opérationnel	-9 135	-17 934	-18 215	-446	Résultat financier	-899	-3 888	-4 327	-345	Résultat des activités cédées	-2 523	-519	0	0	Résultat net (part Groupe)	-11 697	-20 891	-20 891	-1 341	Résultat net (part Groupe) par action, en € par action*	-0,74	-1,33	-1,33	-0,09	en K€	31/12/2013	31/12/2012 Pro forma	31/12/2012 Réel	31/12/2011	Actifs non courants	27 847	32 442	46 055	48 631	Actifs courants hors trésorerie	18 465	37 670	22 886	27 900	Capitaux propres - part du groupe	2 374	13 808	13 808	34 556	Intérêts hors groupe	748	2 133	2 133	2 446	Dettes financières non courantes	15 935	12 921	19 753	11 997	Autres passifs non courants	1 729	812	1 648	1 523	Dettes financières courantes	1 810	1 444	3 803	3 500	Autres passifs courants	25 694	41 879	31 852	34 472	Endettement net**	15 767	11 479	19 501	3 534	Gearing**	0,8	0,4	0,6	0,1	Capitaux propres par action, en € par action*	0,15	0,88	0,88	2,22
en K€	31/12/2013	31/12/2012 Pro forma	31/12/2012 Réel	31/12/2011																																																																																																		
Chiffre d'affaires	12 572	11 251	35 338	58 030																																																																																																		
EBITDA**	-5 341	-10 269	-9 204	2 688																																																																																																		
Résultat opérationnel	-9 135	-17 934	-18 215	-446																																																																																																		
Résultat financier	-899	-3 888	-4 327	-345																																																																																																		
Résultat des activités cédées	-2 523	-519	0	0																																																																																																		
Résultat net (part Groupe)	-11 697	-20 891	-20 891	-1 341																																																																																																		
Résultat net (part Groupe) par action, en € par action*	-0,74	-1,33	-1,33	-0,09																																																																																																		
en K€	31/12/2013	31/12/2012 Pro forma	31/12/2012 Réel	31/12/2011																																																																																																		
Actifs non courants	27 847	32 442	46 055	48 631																																																																																																		
Actifs courants hors trésorerie	18 465	37 670	22 886	27 900																																																																																																		
Capitaux propres - part du groupe	2 374	13 808	13 808	34 556																																																																																																		
Intérêts hors groupe	748	2 133	2 133	2 446																																																																																																		
Dettes financières non courantes	15 935	12 921	19 753	11 997																																																																																																		
Autres passifs non courants	1 729	812	1 648	1 523																																																																																																		
Dettes financières courantes	1 810	1 444	3 803	3 500																																																																																																		
Autres passifs courants	25 694	41 879	31 852	34 472																																																																																																		
Endettement net**	15 767	11 479	19 501	3 534																																																																																																		
Gearing**	0,8	0,4	0,6	0,1																																																																																																		
Capitaux propres par action, en € par action*	0,15	0,88	0,88	2,22																																																																																																		
B.8	Informations pro forma	Cf. B.7																																																																																																				
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.																																																																																																				
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant en pages 190 et 191 du document de référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro de R 14-051 en date du 26 août 2014, qui contient une observation sur la situation financière de la Société et l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposées dans les notes de l'annexe 2.1.2, relative à la continuité d'exploitation, et 4.2, relative au risque de liquidité, ainsi que sur les mesures financières déjà prises et celles envisagées en 2014 telles que décrites dans les notes 1, qui expose les faits caractéristiques de la période, et 14, qui présente les événements postérieurs à la clôture.																																																																																																				
B.11	Fonds de roulement net	<p data-bbox="526 1467 1436 1657">La société ne dispose pas, à la date du visa sur le Prospectus, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois avant la réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente note d'opération. Cette insuffisance du fonds de roulement net consolidé devrait naître dès la fin octobre 2014 et s'accroître au cours des mois suivants.</p> <p data-bbox="526 1680 1436 2049">Avec le produit de l'émission de la présente augmentation de capital, à condition qu'il procure un minimum de 8,1 M€ en numéraire (7,8 M€ en cas de réalisation de l'opération à 75% au regard de la réduction des frais variables liés à l'opération, qui seraient entièrement couverts en cas de réalisation de l'opération à 75% cf E.1), la Société couvre ses besoins nets consolidés des douze prochains mois. La Société estime en effet ces derniers à 21,1 M€ (19,8 M€ en cas de réalisation de l'opération à 75% au regard de la réduction des frais variables liés à l'opération), dont 13 M€ concernent le remboursement des prêts relais obtenus par le Groupe depuis fin 2012, les prêteurs concernés s'étant engagés à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS par conversion de leurs créances, hormis 0,7 M€ qui seront convertis par l'actionnaire de référence dans le cadre de l'augmentation de capital réservée autorisée par la 11ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte</p>																																																																																																				

		<p>du 1er septembre 2014. Voir au D.1 ci-après pour de plus amples détails.</p> <p>Les 8,1 M€ de besoins en numéraire cités ci-dessus sont couverts à hauteur de 3,2 M€ par les engagements de souscription supplémentaires obtenus à la date du présent document.</p>
<p>B.12</p>	<p>Evènements récents</p>	<p>CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, a finalisé en 2012 la construction de l'usine de production électrique à partir de déchets et biomasse de Morcenx. La centrale électrique a été mise en route à l'été 2012 mais la livraison technique préliminaire (Take Over Date) n'a pas pu avoir lieu à cause de la défaillance du gazéifieur et d'un incident technique qui a entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013. Le redémarrage de l'usine a eu lieu début 2014, après remplacement de l'équipement défaillant.</p> <p>Le retard de la livraison préliminaire a engendré d'importantes difficultés de trésorerie en raison de l'addition de 3 facteurs: (i) retard dans l'enregistrement des revenus qui devaient être générés par l'usine, (ii) retard dans la libération des retenues de garanties dans le cadre du contrat EPC et (iii) besoins supplémentaires en fonds de roulement pendant la période de mise en route. Ces difficultés ont contraint le Groupe à entrer dans une procédure de conciliation en février 2013 et à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles majeures.</p> <p>Dans ce contexte, la cotation du titre a été suspendue le 15/04/2013. La reprise de cotation a fait suite au jugement définitif d'homologation par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, en septembre 2013, des protocoles d'accord de conciliation signés avec les partenaires du Groupe au terme des négociations menées pendant plus de 5 mois.</p> <p>La procédure de conciliation, visant à préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires, a permis d'obtenir de meilleures conditions de financement et le rééchelonnement d'échéances de paiement.</p> <p>Les principales décisions prises en lien avec les difficultés rencontrées en 2013 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changements au sein de la Direction : M. Didier Pineau a quitté ses fonctions de Directeur Général du Groupe au 1er juillet 2013 et de Directeur technique de CHO Power le 31 juillet 2013. M. François Marchal, administrateur, a été nommé temporairement à sa succession jusqu'à l'arrivée de M. Jean-Eric Petit, le 6 janvier 2014. Enfin, M. Jean-Claude Rebuschung a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué en date du 24 juin 2013. - Mesures financières : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux financements et aménagement des prêts déjà consentis par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx. ▪ Moratoires : Rééchelonnement du calendrier de paiement de dettes fiscales et sociales significatives de l'exercice 2013. Report de certaines échéances de la part de fournisseurs clés et de son principal partenaire bancaire. ▪ Recapitalisation de CHO Power. ▪ Réduction du capital d'Eurolasma. - Cession de l'activité Air & Gaz. <p>La Livraison technique préliminaire (TOD) de l'usine CHO Morcenx est finalement intervenue le 13 juin 2014 au terme de tests de performance convenus. La période de montée en puissance de l'usine (Ramp Up period) comporte un plan d'amélioration du procédé, nécessitant un investissement complémentaire de l'ordre d'1 M€ et jalonné de campagnes d'essais successives, destiné à assurer la montée en puissance en vue de la réception définitive (Acceptance date) début 2015. Ainsi, les essais de performance de juillet 2014 ont permis de valider l'augmentation de la production électrique (de 3 à 4 MWe) générée par la mise en route des moteurs. Cette amélioration nécessite une validation par une campagne d'endurance, objet des essais de septembre 2014, actuellement en cours.</p>

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	<p>a/ Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, à émettre (les « Actions Nouvelles »). Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'inscription sur le marché Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000044810.</p> <p>b/ Bons de souscription d'actions remboursables (les BSAR A) à émettre. Les BSAR A feront l'objet d'une demande d'inscription sur le marché Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0012160653 (mnémonique : EURBS). 2 BSAR A permettront de souscrire à 1 action nouvelle de la Société.</p> <p>c/ Bons de souscription d'actions remboursables (les BSAR B) à émettre. Les BSAR B feront l'objet d'une demande d'inscription sur le marché Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR12160661 (mnémonique : EURBT). 4 BSAR B permettront de souscrire à 1 action nouvelle de la Société.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale des actions	<p>34.705.519 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, à libérer intégralement lors de la souscription, en numéraire par versement en espèce et/ou par compensation de créances. Le capital de la société sera alors porté à 57.842.532 actions.</p> <p>Par ailleurs, en cas d'exercice ultérieur de l'intégralité des BSAR A et des BSAR B faisant l'objet de l'attribution gratuite aux actionnaires, le nombre d'actions créées sera de 43.381.899 ce qui portera le capital de la Société à 101.224.431 actions.</p> <p><u>En cas de réalisation de l'opération à hauteur de 75%, 26.029.139 Actions Nouvelles seront émises.</u> Le capital de la société sera alors porté à 49.166.152 actions. Par ailleurs, en cas d'exercice ultérieur de l'intégralité des BSAR A et des BSAR B faisant l'objet de l'attribution gratuite aux actionnaires, le nombre d'actions créées sera de 36.874.614 ce qui portera le capital de la Société à 86.040.766 actions.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>a/ Droits attachés aux Actions Nouvelles</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividende, - droit de vote, - droit préférentiel de souscription de même catégorie, - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double est conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire.</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de l'émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>b/ Droits attachés aux BSAR A et aux BSAR B</p> <p>L'attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B sera effectuée au bénéfice des actionnaires de la Société à raison d'un BSAR A et d'un BSAR B pour une action ordinaire enregistrée comptablement à l'issue de la séance de bourse du 5 novembre 2014, étant précisé que les souscripteurs à l'augmentation de capital bénéficieront de l'attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B.</p> <p>Les BSAR A et les BSAR B donnent droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de souscrire aux actions nouvelles de la Société <p>Les BSAR A et les BSAR B ne donnent pas droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux dividendes ; - au vote.
C.5	Restrictions à la libre	Sans objet.

	négociabilité	
C.6	Demande d'admission à la négociation	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'inscription sur le marché Alternext d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.
C.7	Politique en matière de dividendes	A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividende.
C.8	Restrictions applicables à l'exercice des BSAR	Sans objet. Les BSAR A et les BSAR B sont exerçables à tout moment à compter du 6 novembre 2014.
C.11	Demande d'admission à la négociation des BSAR	Les BSAR A et les BSAR B feront l'objet d'une demande d'inscription sur le marché Alternext d'Euronext Paris dès leur attribution prévue le 6 novembre 2014.
C.15	Influence de l'instrument sous-jacent sur la valeur de l'investissement	La valeur des BSAR dépend principalement : (i) des caractéristiques propres aux BSAR : prix d'exercice, parité d'exercice, période d'exercice, conditions de remboursement à 0,01 euro et (ii) des caractéristiques du sous-jacent et des conditions de marché : cours de l'action sous-jacente, volatilité de l'action sous-jacente et taux d'intérêt sans risque.
C.16	Date d'échéance des BSAR	Les BSAR A ont pour date d'échéance le 6 novembre 2017. Les BSAR B ont pour date d'échéance le 6 novembre 2019. Les BSAR A et les BSAR B non exercés au plus tard à la date d'échéance (inclusive) deviendront caducs et perdront toute valeur.
C.17	Procédure de règlement des BSAR	Sans objet.
C.18	Modalités relatives au produit des BSAR	Les BSAR A et les BSAR B faisant l'objet d'une attribution gratuite, leur émission ne dégagera aucun produit. Le produit résultant de l'exercice de l'intégralité des BSAR A s'élève à 23.137.012,80 euros. Le produit résultant de l'exercice de l'intégralité des BSAR B s'élève à 18.798.822,90 euros. <u>En cas de réalisation de l'augmentation de capital à hauteur de 75%,</u> Le produit résultant de l'exercice de l'intégralité des BSAR A s'élève à 19.666.460,80 euros. Le produit résultant de l'exercice de l'intégralité des BSAR B s'élève à 15.978.999,40 euros.
C.19	Prix d'exercice des BSAR	a/ L'exercice de 2 BSAR A permet de souscrire à 1 action nouvelle de la Société à un prix de 0,80 euro. b/ L'exercice de 4 BSAR B permet de souscrire à 1 action nouvelle de la Société à un prix de 1,30 euros.
C.20	Sous-jacent des BSAR	Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A et des BSAR B seront des actions ordinaires de la Société de même catégorie que les actions existantes. Elles porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous droits attachés aux actions et feront l'objet de demandes périodiques d'inscription aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN FR0000044810).

Section D - Risques

D.1

Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité

Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité sont :

- Risques de liquidité : le Groupe a identifié des besoins de trésorerie en 2014 non couverts par l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 4,4 M€ réalisée en février 2014, les financements supplémentaires de 2,8 M€ obtenus auprès de Crédit Suisse Europlasma SPV et CHO Morcenx en avril 2014, ni par les prêts relais de 3 M€ reçus au cours de l'été 2014, et en vertu desquels une augmentation de capital de 27,8 M€ (objet du présent prospectus) va être lancée. A la date d'enregistrement du Document de Référence 2013, comme indiqué en sa section 3.1.2.2 Continuité d'exploitation, la Société estimait ses besoins nets consolidés à 21 M€ pour la période courant jusqu'à fin septembre 2015, dont 12,5 M€ pour le remboursement des prêts relais obtenus par le Groupe depuis fin 2012 et 8,5 M€ de besoins nets consolidés additionnels.

A la date d'enregistrement du présent document, la Société estime ses besoins nets consolidés à 21,1 M€ pour la période courant jusqu'à fin septembre 2015, et sur la base d'une réalisation de l'opération à 100%, dont 13 M€ pour le remboursement des prêts relais obtenus par le Groupe depuis fin 2012, compte tenu d'un remboursement de 0,7 M€ dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, et 8,1 M€ de besoins nets consolidés additionnels.

Les mouvements au sein de ces besoins nets consolidés se synthétisent comme suit :

En M€	Prêts relais < été 2014	Prêts relais de l'été 2014	Besoins autres	TOTAL besoins nets consolidés
Besoins nets consolidés au 30 09 2014 selon DDR 2013	9,5	3,0	8,5	21,0
Prêts relais additionnel été 2014 (post DDR 2013)		0,4	-0,4	0,0
Réduction horizon de rémunération en i des prêts relais de l'été 2014			-0,3	-0,3
Prime de rembst. accéléré par voie de conversion des prêts relais de l'été 2014		0,9		0,9
Extension horizon de rémunération en i des prêts relais < été 2014 et compensatio	0,2			0,2
Remboursement partiel minimal des prêts relais < été 2014 de l'actionnaire de référence dans le cadre de l'augmentation de capital réservée	-0,7			-0,7
Frais liés à l'augmentation de capital			0,7	0,7
Dividendes FIG			-0,2	-0,2
Réduction estimation coûts d'exploitation T3 2014			-0,3	-0,3
Autres			-0,2	-0,2
Besoins nets consolidés au 30 09 2014 selon Note d'opération	9,0	4,0	8,1	21,1

A la date d'enregistrement du Document de Référence 2013, les prêts relais obtenus en août 2014 s'élevaient à 2,6 M€. Ces derniers étant à échéance de 12 mois, leur remboursement et 0,4 M€ d'intérêts sur ces prêts, payables in fine, avaient été inclus dans les besoins nets consolidés à 12 mois.

Fin août/début septembre 2014, 0,4 M€ de prêts relais supplémentaires ont été reçus par la Société, diminuant les besoins en fonds de roulement net consolidé, hors remboursement des prêts relais, à hauteur de 0,4 M€, mais augmentant le niveau des prêts relais à rembourser du même montant, hors intérêts. Par ailleurs, les prêteurs de l'été 2014 ayant depuis demandé à souscrire à l'augmentation de capital par conversion de leurs prêts, tels qu'arrêtés au 30 septembre 2014, les intérêts sur ces prêts ont été réduits de 0,3 M€. En contrepartie, ces demandes de conversion leur donnent droit à une prime de remboursement accéléré par voie de conversion en actions de 30%, soit 0,9 M€. L'actionnaire de référence du Groupe a réduit de 0,7 M€ son engagement de souscription maximal théorique par conversion de sa créance dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, pour une souscription minimale du même montant dans le cadre de l'augmentation de capital réservée autorisée par la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 1^{er} septembre 2014, de sorte que tous les besoins nets consolidés soient couverts en cas de réalisation de l'opération à 75% incluant les primes de remboursement accéléré. Les besoins nets consolidés de 21,1 M€ tiennent donc compte du remboursement partiel minimal de 0,7 M€, sur la créance totale de 5,7 M€ arrêtée au 30/09/2014, des prêts de l'actionnaire de référence par voie de conversion en actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée qui sera réalisée début novembre 2014.

Enfin, les 0,7 M€ de dépenses supplémentaires liés à la réalisation de

		<p>l'augmentation de capital ont été compensés par une réduction des besoins nets consolidés du même montant, dont 0,2 M€ sont liés à la distribution anticipée de dividendes par la filiale FIG, suite à une réduction de son capital social intervenue fin août 2014, et 0,3 M€ à la réduction des coûts d'exploitation estimés pour le 3ème trimestre 2014 au regard des indicateurs opérationnels disponibles à la date du présent document.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques techniques et technologiques : les tests de performance de La Réception Préliminaire (Take Over Date, TOD) de l'usine CHO Morcenx, prévus au contrat au titre de la Réception Provisoire, ont été atteints ou dépassés, en dehors de la puissance électrique moyenne délivrée par l'installation en continu, légèrement supérieure à 3MWe, mais qui reste à ce stade inférieure aux attentes initiales. Les raisons de ce défaut de puissance sont désormais identifiées, et les solutions sont connues. La période de montée en puissance de l'usine (Ramp Up) comporte ainsi un plan d'amélioration du procédé nécessitant un investissement complémentaire de l'ordre d'1 M€ et des jalons techniques devant permettre la validation des améliorations effectuées. - Risques liés à la recherche : le processus de recherche et développement peut s'étendre sur plusieurs années, ce qui pourrait retarder et/ou impacter la capacité financière du groupe à générer des profits futurs. - Risques de dépendance envers les partenaires du Groupe : les collaborations clés concernent essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la construction, livraison et exploitation de l'usine CHO Power à Morcenx avec l'aide du partenaire financier du Groupe ; ▪ la recherche et développement, et notamment les partenariats de recherche avec différents acteurs des secteurs privé et public et ▪ les relations avec les organismes d'aide à la recherche et à l'innovation, qui permettent de financer certains programmes de recherche et d'investissement. <p>Les difficultés techniques et retards rencontrés dans le cadre de la mise en route de l'usine de de l'usine CHO Morcenx ont entraîné de lourdes difficultés financières et une nécessaire renégociation des délais et de certaines modalités de financement avec le partenaire financier à plusieurs reprises. Sans le soutien de ce dernier et l'aboutissement favorable des négociations sur les reports successifs de la date de livraison de l'usine et les modalités de financement, la pérennité du Groupe aurait été menacée. Si de nouvelles difficultés techniques devaient survenir en 2014 et 2015 et retarder la livraison définitive de l'usine attendue au cours du 1er trimestre 2015, voire l'en empêcher, la pérennité du Groupe pourrait s'en trouver compromise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la fluctuation du prix des matières premières : les tarifs d'approvisionnement en biomasse et de prestations de traitement de déchets sont fixés par contrat sur des durées longues. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers mais a entrepris depuis 2006 un travail de diversification et qualification de ses principaux fournisseurs. <p>Pour plus d'informations concernant les risques de la Société se reporter à la section 3.4 du Document de Référence 2013.</p>
D.2	Principaux risques propres aux actions de la Société	<p>Les risques liés aux actions, et notamment le fait que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé et qu'elles ne bénéficient donc pas des garanties correspondantes et que le cours des actions de la Société peut connaître des variations significatives.</p>
D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes	<p>a/ Principaux facteurs de risque relatifs aux Actions Nouvelles</p> <p>Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.</p> <p>La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.</p> <p>Réduction du montant de l'émission.</p> <p>Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription</p>

		<p>pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription.</p> <p>b/ Principaux facteurs de risque relatifs aux DPS Risque de non réalisation de l'opération en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission. En conséquence, les investisseurs pourraient avoir acquis des DPS qui in fine seraient devenus sans objet. Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.</p> <p>c/ Principaux facteurs de risque relatifs aux BSAR A et aux BSAR B Risque de liquidité et de volatilité : le marché des BSAR A et des BSAR B pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et une volatilité plus importante que celui des actions Europlasma. Les porteurs de BSAR A et de BSAR B devront faire leur affaire personnelle des rompus en cas d'exercice des BSAR A et des BSAR B. Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs BSAR A et leur BSAR B pourraient subir une dilution importante si d'autres porteurs de BSAR A ou de BSAR B décidaient de les exercer. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des BSAR A et/ou des BSAR B. Possible modification des modalités des BSAR A et/ou des BSAR B. Risque de perte de la valeur des BSAR A et/ou des BSAR B. Risque lié à la volatilité du cours des actions émises sur exercice des BSAR A et des BSAR B. Risques liés à l'incertitude relative à l'exercice de l'intégralité des BSAR A et des BSAR B émis par la Société.</p>
--	--	--

Section E - Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'augmentation de capital 27.764.415,20 euros dont 14.749.756,00 euros en numéraire et 13.014.659,20 euros par conversion des prêts relais consentis par les principaux partenaires de la Société depuis décembre 2012 (étant ramené à 20.823.311,20 euros, dont 7.808.652,00 euros en numéraire, en cas de limitation de l'opération à 75%).</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital En cas de réalisation de l'opération à 75%, les frais sont estimés à 405 K€. En cas de réalisation de l'opération à 100%, les frais sont estimés à 684 K€.</p> <p>Produit net estimé de l'augmentation de capital 27.080.415,20 euros dont 14.065.756,00 euros en numéraire et 13.014.659,20 euros par conversion des prêts relais consentis par les principaux actionnaires de la Société depuis décembre 2012 (étant ramené à 20.418.311,20 euros, dont 7.403.652,00 euros en numéraire, en cas de limitation de l'opération à 75%).</p>
E.2a	Raisons de l'offre/utilisation du produit de l'émission	<p>Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital auraient pour objectif, par ordre de priorité de : i) assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012 ; ii) couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance ; iii) achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, avec, en particulier, le</p>

		<p>financement d'un 2nd four de vitrification pour l'activité de traitement des Déchets Dangereux si les opportunités de croissance importantes attendues au regard de la résolution du Parlement Européen du 14 Mars 2013 (cf B.4) se matérialisent ; et iv) financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel. Cette quote-part, d'un montant estimé de 4m€, sera dans un premier temps placée sur un compte séquestre au bénéfice de CHO Morcenx, afin de reconstituer le montant de la garantie en numéraire apportée par le Groupe dans le cadre du contrat de construction de CHO Morcenx, et sera progressivement libérée par CHO Morcenx selon des modalités convenues.</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 75% à l'augmentation de capital, la Société affecterait les fonds levés à ses besoins net consolidés des 12 prochains mois. Ces derniers passeraient de 21M€, dont 8,1 M€ en numéraire, dans le cas d'une réalisation de l'opération à 100%, à 20,8 M€, dont 7,8 M€ en numéraire, au regard de la réduction des frais variables liés à l'augmentation de capital. La somme levée ne serait pas suffisante pour le financement de la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, ni pour le financement d'un 2nd four de vitrification pour l'activité de traitement des Déchets Dangereux. Ces investissements pourraient être réalisés par l'exercice des BSAR A.</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 100% en numéraire, c'est-à-dire sans conversion des prêts relais, ces derniers seraient convertis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée qui atteindrait alors son plafond fixé à 13,7 M€. La Société affecterait les 13 M€ supplémentaires levés au règlement des frais complémentaires y afférant et à : i) l'analyse de valeur et l'industrialisation du procédé de fabrication des torches à plasma en France pour un budget estimé à 1 M€ ; ii) l'accélération du développement des activités du Groupe à l'étranger, en particulier en Asie et en Amérique du Nord, où la demande est forte ; le plan d'investissement inclurait notamment la construction d'un site de production de torches à plasma en zone dollar pour un montant estimé à 5 M€ ; iii) la réalisation immédiate des investissements de remise en état et de maintenance du site de traitement des déchets d'amiante aujourd'hui planifiés sur une période étendue au regard des capacités actuelles de financement de l'usine, afin d'en capter plus rapidement les bénéfices attendus ; iv) à l'achat d'un projet de construction d'une usine de production d'électricité à partir de déchets développé au Royaume Uni pour accélérer le déploiement des usines CHO Power outre-manche ; et v) au financement (partiel) de la quote-part du Groupe dans la 3ème usine CHO Power, à horizon 2016 selon le calendrier de déploiement prévisionnel.</p>
E.2b	Raisons de l'offre des BSAR A et des BSAR B	L'attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B a pour objectif de fidéliser et de récompenser les actionnaires de la Société. En outre, l'exercice des BSAR A et/ou des BSAR B permettra de renforcer la structure financière de la Société et de lui donner les moyens de financer son développement.

E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>a/ Augmentation de capital</p> <p>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : 34.705.519 actions.</p> <p>Prix de souscription : 0,80 euro par action dont 0,10 euro de valeur nominale et 0,70 euro de prime d'émission.</p> <p>Jouissance des Actions Nouvelles : Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante.</p> <p>Droit préférentiel de souscription : Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription. La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 24 septembre 2014 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; - Aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A titre irréductible à raison de 3 Actions Nouvelles pour 2 actions existantes au prix de 0,80 euro par action ; - Et, à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration de la Société pourra, alternativement ou cumulativement et dans des proportions qu'il déterminera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% du montant initial de l'augmentation de capital ; - Répartir librement, à sa seule discrétion, les Actions Nouvelles non souscrites ; - Ou les offrir au public. <p><u>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Europlasma ex-droit :</u> Sur la base du cours de clôture de l'action Europlasma le 22 septembre 2014, soit 2,08 euro :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valeur théorique du DPS s'élève à 0,77 euro, - la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,31 euro <p><u>Engagements de souscription :</u> L'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription à hauteur de 15,6 M€ dont 12,5 M€ par conversion de créances. Dans le cadre de leurs engagements, les investisseurs s'engagent à souscrire 3 actions à titre irréductible, et à présenter une demande de souscription à titre réductible pour le solde. Les principaux engagements de souscription proviennent de CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV pour 5.032.261,60 euros ; de CHO Morcenx pour 4.000.175,20 euros et de Gottex pour 1.996.312 euros. Par ailleurs, la société CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV, a cédé gracieusement 4.689.966 DPS (soit l'intégralité de ses DPS moins 2) à ARKEON Finance pour alimenter les demandes d'investisseurs « ISF » ou autres. Des administrateurs de la Société se sont également engagés à souscrire : M. Pierre Catlin pour 20.000 euros ; M. Jean-Eric petit pour 40.000 euros ; M. Erik Martel pour 100.000 euros ; M. François Marchal pour 40.000 euros et M. Kim Ying Lee pour 16.000 euros. Quant aux intentions des autres principaux actionnaires, s'ils n'ont pas signé d'engagements de souscriptions, leurs intentions ne sont pas connues.</p> <p><u>Garantie :</u> L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p><u>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public :</u></p>
-----	------------------------------------	--

		<p>L'offre sera ouverte uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre : La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription : Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 25 septembre 2014 et le 23 octobre 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 23 octobre 2014 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Engagement d'abstention : Aucun engagement d'abstention de la part de la Société n'a été mis en place.</p> <p>Engagement de conservation : Aucun engagement de conservation de la part des actionnaires n'a été signé. En fonction des conditions de marché, tout actionnaire a la faculté de céder à tout moment tout ou partie des titres qu'il détient, nonobstant la perte éventuelle de certains avantages fiscaux.</p> <p>Sondage auprès des investisseurs institutionnels et égalité d'information : Dans le cadre de l'opération, ARKEON Finance a approché des investisseurs institutionnels dans le cadre de la préparation de cette émission et pour réunir des engagements de souscription à l'augmentation de capital. Ces investisseurs n'ont pas eu accès à des informations qui ne seraient pas mentionnées dans le Prospectus.</p> <p>Intermédiaires financiers : Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 23 octobre par les intermédiaires financiers teneurs de compte. Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Caceis Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle, F-92862 Issy Les Moulineaux) jusqu'au 23 octobre inclus. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Caceis Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle, F-92862 Issy Les Moulineaux) qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p> <p>b/ Attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B</p> <p>Période d'offre : Sans objet.</p> <p>Nombre de BSAR A et de BSAR B à émettre et parité d'attribution : 57.842.532 BSAR A attribués aux actionnaires enregistrés comptablement le 5 novembre 2014 à raison de 1 BSAR A pour 1 action détenue. 57.842.532 BSAR B attribués aux actionnaires enregistrés comptablement le 5 novembre 2014 à raison de 1 BSAR B pour 1 action détenue.</p> <p>Calendrier indicatif de l'augmentation de capital et de l'attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B:</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="512 1697 742 1727">15 septembre 2014</td> <td data-bbox="810 1697 1466 1794">Décision du Conseil d'administration décidant l'émission des Actions Nouvelles et l'attribution des BSAR A et des BSAR B</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1809 742 1839">23 septembre 2014</td> <td data-bbox="810 1809 1150 1839">Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1854 742 1883">24 septembre 2014</td> <td data-bbox="810 1854 1466 1951">Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 2018 742 2047">25 septembre 2014</td> <td data-bbox="810 2018 1466 2080">Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de</td> </tr> </table>	15 septembre 2014	Décision du Conseil d'administration décidant l'émission des Actions Nouvelles et l'attribution des BSAR A et des BSAR B	23 septembre 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus	24 septembre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission	25 septembre 2014	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de
15 septembre 2014	Décision du Conseil d'administration décidant l'émission des Actions Nouvelles et l'attribution des BSAR A et des BSAR B									
23 septembre 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus									
24 septembre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission									
25 septembre 2014	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de									

		<p>souscription</p> <p>23 octobre 2014 Clôture de la période de souscription – Fin de cotation des droits préférentiels de souscription</p> <p>30 octobre 2014 Date limite de dépôt des dossiers auprès du centralisateur par les intermédiaires (12h)</p> <p>31 octobre 2014 Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant le résultat des souscriptions</p> <p>31 octobre 2014 Diffusion par Euronext de l'avis d'inscription des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible</p> <p>4 novembre 2014 Emission des Actions Nouvelles – Règlement-Livraison</p> <p>4 novembre 2014 Cotation des Actions Nouvelles</p> <p>4 novembre 2014 Emission des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée (utilisation de la 11^{ème} résolution de l'AG du 1^{er} septembre 2014) – Règlement-Livraison</p> <p>4 novembre 2014 Cotation des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée</p> <p>6 novembre 2014 Emission et attribution gratuite des BSAR A et des BSAR B</p> <p>6 novembre 2014 Cotation des BSAR A et des BSAR B</p> <p>6 novembre 2017 Fin de la période d'exercice des BSAR A</p> <p>6 novembre 2019 Fin de la période d'exercice des BSAR B</p>																				
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre	ARKEON Finance et/ou certains de ses affiliés a rendu et/ou pourra rendre dans le futur diverses prestations de services financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.																				
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>- Nom de la société émettrice : EUROPLASMA</p> <p>- Conventions de blocage : Sans objet</p>																				
E.6	Montant et pourcentage de dilution	<p><i>Incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres :</i></p> <p>A titre indicatif, voici l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés (calcul effectué sur la base des capitaux groupe au 30 juin 2014 (non audité et hors résultat semestriel 2014) et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent prospectus) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">En cas de réalisation de l'opération à 100%</th> <th colspan="2">Capitaux propres part du groupe</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td> <td>0,30 €</td> <td>0,30 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital</td> <td>0,60 €</td> <td>0,60 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée</td> <td>0,65 €</td> <td>0,64 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A</td> <td>0,70 €</td> <td>0,69 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR B</td> <td>0,78 €</td> <td>0,78 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Incidence de l'opération sur la participation dans le capital d'un actionnaire :</i></p> <p>A titre indicatif, voici l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à</p>	En cas de réalisation de l'opération à 100%	Capitaux propres part du groupe		Base non diluée	Base diluée	Avant émission des actions nouvelles	0,30 €	0,30 €	Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital	0,60 €	0,60 €	Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée	0,65 €	0,64 €	Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A	0,70 €	0,69 €	Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR B	0,78 €	0,78 €
En cas de réalisation de l'opération à 100%	Capitaux propres part du groupe																					
	Base non diluée	Base diluée																				
Avant émission des actions nouvelles	0,30 €	0,30 €																				
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital	0,60 €	0,60 €																				
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée	0,65 €	0,64 €																				
Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A	0,70 €	0,69 €																				
Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR B	0,78 €	0,78 €																				

l'émission et ne souscrivant ni à la présente émission ni aux actions résultant de l'exercice des BSAR A et des BSAR B (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent prospectus) :

En cas de réalisation de l'opération à 100%	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	1%	1%
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital	0,40%	0,39%
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée	0,31%	0,30%
Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A	0,21%	0,20%
Après émission des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR B	0,18%	0,17%

Les calculs des pourcentages de dilution présentés ci-dessus sont relatifs aux incidences potentielles de l'opération, objet de la présente note, et de l'augmentation de capital réservée qui doit être réalisée le 04/11/2014. A la date du présent document, 612 380 actions gratuites sont en cours d'acquisition, soit un taux de dilution potentielle de 2,6% par rapport au nombre d'actions qui composent le capital social à la date du présent document.

Les mouvements intervenus au sein des actions gratuites en cours d'acquisition depuis le 31/12/2013 se synthétisent comme suit :

Catégorie bénéficiaire	Nb. d'actions en période d'acquisition au 31/12/2013	Actions acquises en 2014	Actions attribuées en 2014	Actions perdues en 2014	Nb. d'actions en période d'acquisition au 23/09/2014
Mandataires sociaux	215 000	-40 000 *	392 130	0	567 130
Employés	93 250	-80 500 **	36 000	-3 500	45 250
TOTAL	308 250	-120 500	428 130	-3 500	612 380

* Acquisition définitive constatée par le Conseil d'Administration du 29/08/2014

** Dont acquisition définitive de 5 000 actions constatée par le Conseil d'Administration du 29/08/2014.

E.7

Dépenses facturées à l'investisseur

Sans objet.